



| DÉLIBÉRATION 29-2024

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 05 avril 2024

Nombre de Conseillers en Exercice	23
Présents	15
Absents	3
Procurations	5
Votants	20

Par suite d'une convocation en date du vingt-deux mars 2024 (22/03/2024), les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis en Mairie de Mirepoix, le **vendredi 05 avril 2024 (05/04/2024) à dix-huit heures (18h00)**, sous la présidence de Monsieur Xavier CAUX, Maire.

Présents (15) : Xavier CAUX, Christian PORTET, Loïc BOULBES, René BARON, Pierre ROUGÉ, Marie-Christine JOLIBERT, Evelyne CHARRASSE, Véronique GARRIGUES, Jacques ESCANDE, Michel MAISONNAVE, Christelle ANDRIEU, Mylène ROUCH, Maria ALEXANDRE, Nicolas COMTE, Ludovic BIARD, Marie-Françoise ALBAN

Excusés avec procuration (5) : Valérie DILLON (procuration Véronique GARRIGUES), Monique LE MINEZ (procuration Pierre Rougé), Mimoun ZAROIL (procuration Maria ALEXANDRE), Nicolas COMTE (procuration Loïc BOULBES), Laurent GIROUSSE (procuration Marie-Françoise ALBAN)

Absents (3) : Stéphane BOURDONCLE, Guillaume LACOSTE, Jean-Luc PEISER

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Modification du tableau des effectifs

Suite à des réorganisations internes en 2023, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs par la suppression de postes vacants, non budgétisés dès 2023, qui ne le seront pas en 2024 et par modification du tableau des emplois :

- Filière administrative suppression du poste d'attaché territorial occupé par l'ancien DGS
- Filière technique suppression d'un poste de technicien territorial catégorie B remplacé par la création d'un poste en catégorie B, filière administrative cadre d'emploi des Rédacteurs Territoriaux (avis favorable du CST le 05/12/2023)

Le tableau des effectifs au 31 décembre 2023 a été arrêté à 44.89 Equivalent Temps Plein (ETP)

- Service administratif : 8 ETP
- Services techniques : 22 ETP
- Restaurant scolaire : 4 ETP
- ATSEM : 3.24 ETP (pour 4 agents à 30H)
- Police Municipale : 3 ETP (dont 1 agent en double filière, parti en formation et remplacé par un agent contractuel)
- École de musique : 2.65 ETP (pour 5 agents)
- Cinéma : 2 ETP

REÇU EN PREFECTURE

le 08/04/2024

Application agréée E.legalite.com

99_DE-009-210901948-2024.04.05-29D2024-DE

Le tableau des effectifs 2024, suite à la modification proposée et budgétisée pour un total de 44.89 ETP

- Service administratif : 9 ETP
- Services techniques : 21 ETP
- Restaurant scolaire : 4 ETP
- ATSEM : 3.24 ETP (pour 4 agents à 30H)
- Police Municipale : 3 ETP (dont 1 agent en double filière, parti en formation et remplacé par un agent contractuel)
- École de musique : 2.65 ETP (pour 5 agents)
- Cinéma : 2 ETP

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Approuve** la modification du tableau des effectifs pour 2024 ;
- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2024 ;
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance



Pierre ROUGÉ

Le 1^{er} adjoint,
Par délégation,
Pour le Maire absent,

Christian PORTET

